



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 16 mars, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Gouvieux sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD*, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER**, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUI, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Était absent remplacé par un suppléant : Éric AGUETTANT par Roger POTIN VESPERAS.

Avaient donné pouvoir : Caroline GODARD à Tony CLOUT, Françoise COCUELLE à François KERN, Frédéric SERVELLE à Isabelle WOJTOWIEZ, Serge LECLERCQ à Nathalie LAMBRET, Marion LE MAUX à Jean EPALLE, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Nicolas MOULA, Jacques FABRE à Nathanaël ROSENFELD, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Était absent/excusé : Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant : 31*

Pouvoirs : 9

Votants : 40

Quorum fixé à : 21

* Présente à partir de l'examen de la délibération n°2023/18.

** Présente à partir de l'examen de la délibération n°2023/17.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * * * *

DEL 2023/14 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 1^{er} février 2023.

* * * * *

DEL 2023/15 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA CCAC AU SITRARIVE

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de Jacques FABRE (Mortefontaine) en qualité de représentant suppléant de la CCAC au sein du comité syndical du SITRARIVE.

* * * * *

DEL 2023/16 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR L'AIRE CANTILIEENNE POUR LA PASSATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Approuvé, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes, avec les communes membres volontaires, pour la passation des marchés d'assurances, sous la conduite de la CCAC en qualité de coordonnateur dudit groupement.

Approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes, et **autorisé** sa signature par le Président pour le compte de la CCAC.

Désigné, à l'unanimité, les représentants suivants de la CCAC pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement :

- TITULAIRE : Mme Manoëlle MARTIN,
- SUPPLEANT : M. François DESHAYES.

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer les marchés correspondants à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

* * * * *

DEL 2023/17 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Attribué, à l'unanimité (*N'ont pas pris part au vote : MM. KERN, MOULA, Mme NEAU*) les subventions aux associations suivantes, comme suit, pour l'exercice 2023 :

Association	Montant
Le Ménestrel	55 575 €
Un château pour l'emploi	27 000 €
Festival théâtral de Coye-la-Forêt	19 950 €
Le festival de « la scène au jardin »	9 025 €
Atelier MOZ (académie des arts dramatiques de Chantilly)	10 450 €
France Polo	7 600 €
Comité des Fêtes de Lamorlaye - Festival « la Fête du cheval »	19 000 €
Association L'Orrygeoise (MARATRIL)	950 €
Festival de cinéma d'Orry-la-Ville	7 125 €
Jumping international de Chantilly	70.000 €

* * * * *

DEL 2023/18 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE « GEMAPI » POUR L'ANNEE 2023

Fixé, à l'unanimité, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2023 à 105 000 €, permettant de couvrir le montant prévisionnel des charges de fonctionnement résultant de l'exercice de la compétence correspondante.

Autorisé, à l'unanimité, le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération, notamment la notification aux services des Finances Publiques chargés de répartir entre les contribuables éligibles le produit attendu.

* * * * *

DEL 2023/19 PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SMDO ET LA CCAC POUR LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DU TRI « HORS FOYERS »

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention entre le SMDO et la CCAC relative au remboursement des dépenses de l'AMI organisé par l'ADEME pour la mise en place du tri hors foyers (Etablissements accueillant du Public), et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/20 BUDGET ANNEXE DU « SPEDM » : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Pris acte des listes d'admissions en non-valeur, présentées par courrier du 20 septembre 2022 par le comptable public, correspondant à des créances de produits non recouvrés pour la période 2016 à 2021 sur le budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, pour un montant de 15.075,49 €.

Inscrit, à l'unanimité, au budget les charges correspondantes au chapitre 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

* * * * *

DEL 2023/21 PASSATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA LIGNE R2 ENTRE KEOLIS-VAL D'OISE ET LA CCAC

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'exploitation de la ligne R2 entre la CCAC et KEOLIS-Val d'Oise, induisant une participation financière de la Communauté de communes pour cette période de 11 mois de 29.185,84 € HT (soit 32.104,42 € TTC), et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/22 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE POLE ENERGIE DES HAUTS DE FRANCE ET LA CCAC RELATIVE A UNE ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LA MOBILITE HYDROGENE

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention de partenariat entre le Pôle Energie Hauts de France et la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne pour une étude d'opportunité de la mobilité hydrogène, pour un montant de 7.500 € HT (soit 9.000 € TTC), et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/23 PASSATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE A PROXIMITE DE LA GARE DE CHANTILLY/GOUVIEUX

Approuvé, à l'unanimité, la conclusion d'un avenant n°2 au contrat de Délégation de service public (DSP) avec la société La Maison Bleue, relatif à la gestion de l'EAJE de la gare de Chantilly/Gouvieux, correspondant à une prolongation de celui-ci d'une durée de 5 mois, et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/24 MODIFICATION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Fixé, à l'unanimité, le prix du KWh applicable sur l'aire d'accueil des gens du voyage à 0,22 €, et **approuvé** la modification du règlement intérieur correspondante.

* * * * *

DEL 2023/25 SOUTIEN FINANCIER DE LA CCAC A LA CREATION PAR L'AFASEC D'UNE MAISON POUR ASSISTANTES MATERNELLES

Approuvé, à l'unanimité, la mobilisation d'un budget de 30 000 € pour le soutien à la création de la MAM par l'AFASEC, dans le cadre d'une subvention d'investissement, et **autorisé** le Président à signer la convention correspondante, pour le compte de la CCAC.

* * * * *

La séance est levée à 20H40.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 23 mars 2023.



Le Président,

François DESHAYES